



# COMMUNE D'IZAOURT

## **COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2024**

Secrétaire de séance : Michel BRUYEROT

Ouverture de la séance à 18h35

Compte-rendu du conseil municipal du 11-04-2024 :

- Approbation par le Conseil Municipal.

Délibération Commission Syndicale Forestière :

- Suite à un recadastrage par un géomètre pour des biens non-délimités sur le massif du Hourmigué commune d'Esbareich, le droit pour signer l'acte authentique doit être donné à Mr BARRAL José, président de la Commission Syndicale Forestière.
- Une délibération dans ce sens est prise par le Conseil Municipal.

**Vote pour : 8, vote contre : 0, abstention : 0**

Décision modificative d'attribution de compte hangar communal :

- Le Conseil Municipal doit prendre une décision modificative pour changer de compte pour le règlement « étude sol hangar communal ».
- Une délibération dans ce sens est prise par le Conseil Municipal.

**Vote pour : 8, vote contre : 0, abstention : 0**

Délibération Commission Syndicale Pastorale :

- La Commission Syndicale Pastorale vend pour l'euro symbolique, une parcelle de 20 m<sup>2</sup> sur la commune de Thèbe, le droit pour signer l'acte authentique doit être donné à Mr TREY Franck, président de la Commission Syndicale Pastorale.
- Une délibération dans ce sens est prise par le Conseil Municipal.

**Vote pour : 8, vote contre : 0, abstention : 0**

Gestion du hangar communal :

- La Communauté de Communes Neste-Barousse met en location leur bâtiment de Saléchan qui servait à l'entreposage de matériel et de véhicule. Le Président a demandé à la Mairie d'Izaourt, la possibilité d'entreposage de matériel et de véhicule dans le hangar communal de la commune.
- Le Conseil Municipal approuvant cette demande, une convention de location provisoire de 500 € / mois sera faite avec la Communauté de Communes Neste-Barousse, pour l'utilisation d'une partie du hangar communal.

### Convention avec le SDE pour prêt d'un ballon lumineux :

- Pour éclairer le parking matérialisé dans un pré mis à disposition route de St Bertrand pour la fête locale, le SDE propose à la commune d'Izaourt à titre gracieux, un ballon lumineux.
- A cet effet, une convention sera prise entre la mairie et le SDE.

### Questions diverses :

- *Le livre souvenir, envoyé en rénovation, est revenu au Lieu de Mémoire.*
- *Mme MARTIN Anne-Hélène, Conseillère Municipale, signale la vitesse élevée de certains véhicules et le non-respect de la signalétique, route de St Bertrand. Il est quand même à noter que cette route est équipée de chicanes et d'une vitesse réduite à 30 Km/h.*
- *Le Conseil Municipal demande l'achat d'une boîte à clés, nécessaire à l'agent technique pour le nouveau hangar communal.*
- *Mr GRANGE Philippe, Conseiller Municipal, propose de mettre une stèle (pierre plate) devant le chêne centenaire de la place de la Mairie, planté à la fin de la première guerre mondiale, ainsi qu'une autre stèle pour l'arbre de la liberté situé lui aussi sur cette place et planté pour le bicentenaire de la révolution.*
- *Les travaux concernant la mise en place de la cuve à incendie située place de la Mairie, seront réalisés après la fête locale et avant la rentrée scolaire.*
- *En prévision de la préparation de la fête locale, la Municipalité interdira le stationnement sur la place de la Mairie, du mardi 23/07/2024 au mardi 30/07/2024.*

Fin de séance à 19h35